

Nice, le 26 janvier 2026

Monsieur le Ministre
De l'Education nationale,
110 rue de Grenelle
75 357 Paris SP 07

Objet : Proposition de loi n° 211 (2025-2026) –Article 5 relatif au transfert des secrétaires généraux d'EPLE aux collectivités territoriales (échéance : rentrée 2027)

Monsieur le Ministre,

L'association *AJI Gestion pour l'éducation* souhaite attirer votre attention sur la proposition de loi n° 211 (2025-2026) « visant à mettre la commande publique au service de la souveraineté économique », inscrite à l'agenda du Sénat.

L'article 5 nous alerte tout particulièrement : il prévoit le transfert aux collectivités territoriales des fonctionnaires de l'État exerçant les fonctions de secrétaire général d'EPLE à compter de la rentrée scolaire 2027.

Au regard de l'organisation actuelle des EPLE et des équilibres construits depuis la décentralisation, AJI estime qu'une telle orientation présente un risque majeur pour la gouvernance des établissements.

Dans l'exercice de l'autonomie de l'EPLE, le SG agit principalement sur des missions relevant de l'Etat et en second lieu sur celles qui incombent aux collectivités (*Cf fiche métier août 2023*).

Au côté du chef d'établissement, il est garant de la déclinaison de la politique nationale au niveau local nécessaire à la réussite des élèves et à l'épanouissement des personnels. Préserver ce binôme est essentiel pour la cohérence du service public national d'éducation

AJI Gestion pour l'éducation souhaite pouvoir compter sur votre appui afin :

- de bien vouloir mobiliser l'ensemble des moyens à votre disposition pour que le dialogue parlementaire engagé sur ce sujet ne conduise pas à un transfert des secrétaires généraux d'EPLE aux collectivités territoriales ;
- de privilégier des solutions équilibrées renforçant la coopération État–collectivités sans remettre en cause l'architecture institutionnelle des EPLE ;

Nous sommes en mesure de vous présenter des exemples de relations constructives entre des personnels d'Etat et des collectivités qui permettraient d'éclairer le débat parlementaire.

Nous restons à votre disposition pour contribuer, de manière positive, à toute réflexion visant à améliorer l'efficacité de l'action publique et la qualité du service rendu aux élèves.

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.



Latifa NOUMANE, Vice-présidente
par délégation du président
pour *AJI Gestion pour l'éducation*
contact@aji-france.com
<https://association.aji-france.com/>